

Opération Copropriétés cœur de ville

Des ateliers et permanences sont organisés cette année pour les copropriétaires du cœur de ville. [Cliquez pour en savoir plus](#)

Habitez, rénovez,
valorisez votre copropriété
!

Mieux vivre chez soi, c'est avoir la possibilité d'habiter dans un immeuble confortable, économe en énergie, bien entretenu et bien géré, dans un environnement valorisé.

Avec l'opération *Copropriétés cœur de ville*, la Ville de Lorient donne la possibilité aux copropriétaires de rénover leur immeuble, de plusieurs manières.

Objectif : réinvestir la qualité résidentielle du centre-ville.

[Télécharger le dépliant en pdf](#)

Vous pouvez bénéficier gratuitement

:

- d'ateliers collectifs ("bien gérer sa copropriété", "mener un projet de rénovation")
- de rendez-vous individualisés visant à améliorer le fonctionnement de votre résidence
- d'un accompagnement à la réalisation d'un diagnostic et à la définition d'un programme de travaux
- d'une assistance administrative pour solliciter des aides financières (parties communes/privatives)

Le périmètre de l'opération

Copropriétés coeur de ville est celui du centre-ville "élargi". Sa définition s'est fondée sur les difficultés particulières observées sur ce secteur (logements vétustes, vacance commerciale, accessibilité...).

Où se renseigner ?

- **Sur rendez-vous, à la Maison du centre-ville** - 1 impasse du Blavet - 06 14 37 55 78 - coprocoeurdeville@urbanis.fr
- **Lors des permanences, à l'Espace Info Habitat** - Quai du Péristyle, les mardis de 9h30 à 13h30

Les objectifs de l'opération Copropriétés cœur de ville

- le suivi de 30 copropriétés accompagnées dans leur projet de rénovation, soit plus de 220 logements,
- l'animation de 20 ateliers thématiques de sensibilisation et formation des copropriétaires et des syndics bénévoles,
- l'accompagnement de toutes les copropriétés du périmètre (réunions individuelles, accueil en permanences) sur des questions ponctuelles (gestion, fonctionnement, technique, occupation),
- des actions de repérage pro-actif sur tout le périmètre,
- des actions d'information auprès des nouveaux propriétaires.

L'équipe d'Urbanis, mandatée par la Ville de Lorient, vous conseille gratuitement sur les améliorations techniques et juridiques réalisables dans votre copropriété et vous accompagne dans les démarches lors du montage des dossiers de subventions.

Attention : Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt des dossiers de subvention auprès des organismes financeurs.

Les aides complémentaires

- Par la Ville de Lorient :
financement des ravalements et

isolation par l'extérieur sous conditions et périmètre. [Plus d'informations en cliquant ici](#)

- Par Lorient Agglomération : aides individuelles aux travaux et aux diagnostics, sous conditions. Plus d'infos : www.lorient-agglo.bzh
- Par Action logement : des aides pour les investisseurs. En parallèle, des solutions de préfinancement et la mobilisation de prêts collectifs seront étudiés au cas par cas. Plus d'infos : www.actionlogement.fr

Rénovation de l'habitat ancien

La Ville de Lorient est bénéficiaire du programme national "Action Cœur de Ville" depuis mars 2018, dont l'un des principaux objectifs est d'engager des actions en faveur de la rénovation de l'habitat ancien, afin d'améliorer le confort des logements occupés, traiter efficacement la vacance, permettre une plus grande mixité sociale et l'arrivée de nouveaux habitants en centre-ville. Cela passe, entre autres, par des actions en faveur de l'accompagnement des copropriétés dans leur fonctionnement collectif, l'élaboration de projets de rénovation et l'incitation à la réalisation de travaux de réhabilitation globale et énergétique des bâtiments.

Dans ce cadre, l'opération *Copropriétés Cœur de ville* est lancée pour une durée de cinq ans (2022 - 2026). Cette opération fait l'objet d'une convention signée entre l'État, l'Anah, la Ville de Lorient et Lorient Agglomération.